



Collecte des bâches de silos, de films d'enrubannage agricole et de ficelles à ballots en nylon

Sud-Hainaut

Du lundi 24 novembre au vendredi 5 décembre 2025

- Lieux de dépôt

Etant donné la nécessité de peser les quantités déposées et, les recyparcs ne disposant pas de pont peseur, nous vous proposons différents sites où vous pourrez amener vos bâches.

- Site du Gibet – Drève des Alliés 120 à 6530 THUIN
- SCAM – Zoning de Baileux à 6460 CHIMAY

➤ Les horaires d'ouverture sont : du lundi au vendredi de 9h à 15h30

- Conditions d'acceptation

- Lors de votre dépôt, vous devez **impérativement** vous munir de votre carte d'accès spécifique « IPALLE » (code-barre). Celle-ci nous permettra de vous identifier et de recevoir ultérieurement une facture (acquittée).
 - Si vous ne disposez pas de cette carte, nous vous demandons de la retirer gratuitement au recyparc et de vous munir de votre numéro de TVA. * **A défaut de cette carte, le dépôt sera refusé.**
- Ne seront acceptés que les bâches de silos, les films plastifiés d'enrubannage agricole et les ficelles à ballots en nylon (pas de filet, pas de big bag, pas d'emballage phytosanitaire).
- Les bâches de silos et les films agricoles **sans lien** seront collectés ensemble et en vrac.
- Les ficelles en nylon seront obligatoirement séparées.
- Vos plastiques devront avoir été, au préalable, **brossés, passés au jet d'eau** et ne devront contenir aucun déchet (betteraves, fourrage, fils de fer, terre, cadavres, bidons en plastique,...).

➔ En cas de constatation de présence d'autres déchets, l'ensemble sera refusé.

- Coût et paiement

Le poids du dépôt sera calculé sur base du poids renseigné par le pont peseur (pesage à l'entrée et sortie du site). Le paiement sera réalisé **immédiatement** à l'aide d'une carte bancaire via le « Bancontact » présent sur le site. Une facture « acquittée » vous sera envoyée ultérieurement.

Le coût est de : 195 €/tonne TTC

Pour votre information, actuellement, la Région Wallonne n'ayant pas décidé du maintien de la subvention pour cette année, le prix réclamé a donc été calculé sans subvention.

Toutefois, si l'intercommunale devait percevoir ce subside, le montant sera alors « recalculé » afin de pouvoir vous rembourser de la partie « subventionnée ».

Seul le respect de ces conditions vous permettra d'accéder à nos infrastructures

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas, contactez-nous !

Service « Recyparcs »

Rue T'Serstevens 28

6530 THUIN

Tél. : 071/59 12 02

Mail : info.sud.hainaut@ipalle.be

<http://www.ipalle.be>

Cette collecte est organisée par l'Intercommunale

